



DECISION N°

26-00973

**DECISION N° 26-00973/D/UYI/RECTORAT/SIGAMP PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/AONO/UYI/CIPM/2026 DU 16 JUIN 2026 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN AMPHITHEATRE DE 500 PLACES A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE YAOUNDE (PHASE 1)**

**LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I,**

- Vu la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;  
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi 2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;  
Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant création des Universités d'Etat ;  
Vu le décret 93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;  
Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2024/106 du 09 avril 2024 portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;  
Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;  
Vu décision n°24/00702/D/UYI/R/CAB/RECTEUR du 25 septembre 2024 modifiant certaines dispositions de la décision N°24/00689/UYI/R/CAB du 19 septembre 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I ;  
Vu la Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu la circulaire n°0001677/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant instructions relatives à l'Exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;  
Vu la lettre-circulaire N°000004/LC/MINMAP/CAB du 24 juin 2021 précisant le rôle du représentant du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions de réception et des commissions de suivi et de recette technique des prestations Objets des marchés publics ;  
Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N° 001/AONO/UYI/CIPM/2026 du 16 juin 2026 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un amphithéâtre de 500 places à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (phase 1)  
Vu le rapport de synthèse de la sous-commission d'analyse du 19 août 2026 ;  
Vu le Procès-verbal n°14/PV/UYI/CIPM/2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 août 2026 ;  
Vu la lettre n° de proposition d'attribution du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** la société **AFRICA ENGINEERING CONSULTING SA BP 34 385 Yaoundé Tel 674 19 55 24 / 693 83 99 45** est attributaire de la lettre-commande relative à la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un amphithéâtre de 500 places à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (phase 1) pour un montant de **24 499 613** (*Vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent treize*) **francs CFA TTC** pour un délai de **quatre (04) mois**.

**Article 2 :** la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le **25 AOÛT 2026**



**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CHRONO/ARCHIVES

**Pr. Remy Magloire ETOUA**





COMMUNIQUE N° **26--6169** PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA  
LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN  
PROCEDURE D'URGENCE N° 001/AONO/UYI/CIPM/2026 DU 16 JUIN 2026  
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN AMPHITHEATRE DE  
500 PLACES A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE YAOUNDE (PHASE 1)

### FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public-UYI

Le Recteur de l'Université de Yaoundé I, Maitre d'Ouvrage, porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que la société **AFRICA ENGINEERING CONSULTING SA BP 34 385 Yaoundé Tel 674 19 55 24 / 693 83 99 45** a été déclarée attributaire de la lettre-commande relative à la Consultation susmentionnée pour un montant de **24 499 613** (*Vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent treize*) **francs** CFA pour un délai de **quatre (04) mois**.

La société retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sis au bâtiment administratif N°2 porte 119 pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer sous quinzaine dès publication du présent communiqué leur caution de soumission.

Passé ce délai, ces cautions seront détruites.

Fait à Yaoundé, le **25 AOÛT 2026**

#### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CHRONO/ARCHIVES.



**Pr. Remy Magloire ETOUA**